

L'indice utilisé est celui de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE

	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
<b>INCENDIE, RISQUES ANNEXES ET ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES</b>				
Immobilier	Valeur de reconstruction 25 %	Valeur de reconstruction 25 %	Valeur de reconstruction 50 %	Valeur de reconstruction Illimitée
Mobilier	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières 25 %	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières 25 %	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières 35 %	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières 50 %
Objets de valeur	Exclu	Montant indiqué sur les conditions particulières (10% du capital mobilier)	Montant indiqué sur les conditions particulières (10% du capital mobilier)	Montant indiqué sur les conditions particulières (15 % du capital mobilier)
Mobilier en dépendances séparées et en véranda	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Contenu de congélateur	Exclu	Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
<b>TEMPÊTES, GRÊLE, POIDS DE LA NEIGE SUR TOITURES</b>				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Recours Voisins et tiers	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Dont dommages immatériels	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
<b>VOL - VANDALISME</b>				
Vandalisme sur Immobilier (détériorations)	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice	Jusqu'à 105 fois l'indice
Vandalisme sur mobilier (dont objets de valeur)	Jusqu'à 1 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce	Jusqu'à 2 000 € par pièce
Vol de Mobilier	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Mobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de mise en conformité	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de clôture provisoire et gardiennage	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice
<b>DEGATS DES EAUX</b>				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Dommages sur chauffage central suite au gel	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice	Jusqu'à 112 fois l'indice
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Honoraires d'expert et architecte	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Refoulement des égoûts	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Frais de recherche de fuites	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice	Jusqu'à 21 fois l'indice
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice	Jusqu'à 209 fois l'indice
<b>BRIS DE GLACE</b>				
Verres et glaces des bâtiments	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement
Produits verriers de l'électroménager (plaques de cuisson, portes de four)	Exclu	Exclu	Valeur de remplacement	Valeur de remplacement

	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
<b>CATASTROPHES NATURELLES</b>				
Immobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Mobilier	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie	Voir rubrique Immobilier de la garantie Incendie
Frais de déplacement et remplacement du mobilier	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice	Jusqu'à 50 fois l'indice
Frais de déblaiement, démolition, enlèvement des décombres	Jusqu'à 250 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce	Jusqu'à 500 € par pièce
Frais de mise en conformité	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Remboursement de la prime "dommages ouvrage"	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais	Montant réel des frais
Honoraires d'expert et architecte	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée	Jusqu'à 5% de l'indemnité versée
Privation de jouissance	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Pertes indirectes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes	Jusqu'à 10% des pertes directes
Risques locatifs, troubles de jouissance des co-locataires	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation	Sans limitation
Perte de loyers des co-locataires	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers	Jusqu'à 1 an de loyers
Recours Voisins et tiers	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
<b>CATASTROPHES ET RISQUES TECHNOLOGIQUES</b>				
Indemnisations	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation	Montants suivant la législation
<b>RESPONSABILITE CIVILE</b>				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance
Dont intoxications alimentaires	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont vol (commis par un enfant mineur ou par un préposé)	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
Dont baby sitting par un enfant (mineur ou vivant au foyer)	Exclu	Exclu	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS</b>				
Indemnisations	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €	70 fois l'indice avec un seuil de 230 €
<b>SEJOURS ET VOYAGES</b>				
Etendue de la garantie	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales
<b>EXTENSION DE GARANTIE ELECTROMENAGER</b>				
Etendue de la garantie			Voir Conditions Générales	Voir Conditions Générales

## GARANTIES OPTIONNELLES

<b>DOMMAGES ELECTRIQUES - ACCIDENTS MENAGERS (inclus sur les formules Optimale et Premium)</b>				
Mobilier	Exclu	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières	Capital mobilier indiqué aux Conditions Particulières
Vétusté remboursée dans la limite de	Exclu	Vétusté non remboursée	35 %	50 %
Contenu du congélateur	Exclu	Exclu	Jusqu'à 200 €	Jusqu'à 200 €
<b>JARDINS ET BIENS EXTERIEURS</b>				
Murs de soutènement, installations fixes, mobiliers de jardin, arbres et arbustes	Exclu	Exclu	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 3 000 €
<b>PISCINES</b>				
Piscine et installations annexes	Exclu	Exclu	Jusqu'à 15 000 €	Jusqu'à 15 000 €
<b>LOCATION DE SALLE (150 personnes max)</b>				
Recours Propriétaire, Voisins ou tiers	Jusqu'à 10 470 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice	Jusqu'à 10 470 fois l'indice
Dont dommages immatériels	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
<b>ASSISTANCE MATERIELLE (pour 3 enfants maximum)</b>				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €	Jusqu'à 7 600 000 €
Dont fautes inexcusables	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 000 000 € / année d'assurance
Dont intoxications alimentaires	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice	Jusqu'à 10 640 fois l'indice
Dommages matériels / immatériels	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice	Jusqu'à 20 945 fois l'indice
Dont Incendies, explosions, dégâts des eaux	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice	Jusqu'à 3 490 fois l'indice
Dont pollutions accidentelles	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice	Jusqu'à 2 095 fois l'indice
Dont vol commis par un enfant mineur ou par un préposé	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice	Jusqu'à 500 fois l'indice
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENTS ENFANTS MINEURS</b>				
Capital décès	770 € par enfant	770 € par enfant	770 € par enfant	770 € par enfant
Capital incapacité permanente totale par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant	Jusqu'à 16 000 € par enfant
<b>SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE</b>				
Tous préjudices confondus	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance	Jusqu'à 1 500 € par sinistre Limité à 5 000 000 € / année d'assurance

## \* FRANCHISES

	ECO	CONFORT	OPTIMALE	PREMIUM
Franchises générales	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice	1,4 fois l'indice
Franchises en événements climatiques	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice	2,1 fois l'indice
Franchises Option Dommages électriques - Accidents ménagers	-	1,05 fois l'indice	1,05 fois l'indice	1,05 fois l'indice
Franchises catastrophes naturelles	Fixée par le dernier Arrêté Ministériel	Fixée par le dernier Arrêté Ministériel	Fixée par le dernier Arrêté Ministériel	Fixée par le dernier Arrêté Ministériel

### PRESTATIONS EN CAS DE SINISTRE SURVENANT AU DOMICILE DU BENEFICIAIRE

pour les garanties ECO, CONFORT, OPTIMALE et PREMIUM

Vol, Incendie, Dégâts des eaux, évènement climatique, tempête ou catastrophe naturelle

GARANTIES	MONTANTS
<b>Retour d'urgence au domicile</b>	
Organisation et prise en charge du retour d'urgence du bénéficiaire	Frais de transport : billet de train 1 <sup>ère</sup> classe ou d'avion classe économique
Prise en charge du titre de transport permettant au bénéficiaire de récupérer son véhicule laissé sur le lieu de son séjour du fait de son retour précipité.	Frais de transport : billet de train 1 <sup>ère</sup> classe ou d'avion classe économique
<b>Protection du domicile</b>	
Mise en place des mesures conservatoires nécessaires suite à un sinistre vol, incendie et dégâts des eaux.	-
Avance sur les frais liés aux mesures conservatoires	-
Avance sur les frais d'huissiers, de serrurerie, de menuiserie et de plomberie	-
Organisation et prise en charge du gardiennage des locaux devenu vulnérable suite à un sinistre	Maximum 2 jours
Vêtements et objets de première nécessité	240 € par personne avec un maximum de 960 € pour la famille
Avance de fonds (sans intérêts) en cas de difficultés financières suite à un sinistre	Maximum 3 200 €
Aide ménagère pour la remise en état des lieux	Maximum 240 €
<b>Hébergement provisoire en cas d'impossibilité d'occuper les locaux sinistrés</b>	
Frais d'hôtel	32 € par nuit, par bénéficiaire pendant 2 nuits maximum
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir	Frais de transport
Organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
<b>Déménagement suite à un sinistre</b>	
Informations sur les démarches administratives à accomplir	-
Mise à disposition d'un véhicule utilitaire	460 €
En cas d'impossibilité d'occuper les locaux pendant plus de 30 jours consécutifs : organisation du déménagement et éventuellement versement d'une avance de fonds correspondant au frais de déménagement	Maximum 3 200 € (dans un rayon de 50 km du domicile sinistré)
<b>Dépannage vie pratique</b>	
Frais d'intervention d'un serrurier (frais de réparation exclus)	80 €
Communication des coordonnées téléphoniques des entreprises situées dans un rayon de 30 km du domicile	-
Transmission des messages urgents	-

### PRESTATIONS EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A UN ACCIDENT SURVENU A DOMICILE

GARANTIES	MONTANTS
<b>Urgence au domicile</b>	
Aide pour la recherche d'un médecin, organisation et prise en charge du transport à l'hôpital, aide pour le retour au domicile.	-
Garde d'enfants âgés de moins de 15 ans à domicile : organisation et prise en charge des frais d'une assistance maternelle au domicile du bénéficiaire.	10 heures par jour avec un maximum de 2 jours consécutifs
Organisation et prise en charge du voyage des enfants âgés de moins de 15 ans chez un proche acceptant de les accueillir ou venue d'un proche pour garder les enfants au domicile du bénéficiaire.	Frais de transport
Organisation et prise en charge du gardiennage des animaux (chiens, chats) à domicile ou dans un centre agréé.	240 € sur une période de 30 jours maximum